

NUISEMENT SUR COOLE



# LE PETIT NUISEMENTAIS

Décembre 2019 - n° 108



*Samedi 14 décembre 2019 : tous les enfants qui ont participé à la plantation des arbres de "La Dessaule"*

Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE  
Imprimé par nos soins

## Plantation de "La Dessaule"

Chacun des enfants à l'œuvre et remise des diplômes et crayon-graine par M. le Maire.





## Le mot du maire

Une année s'achève, riche en événements mais riche aussi des travaux du conseil pour gérer au mieux notre collectivité et répondre au plus près aux demandes des Nuisementaises et Nuisementais. Même si ce n'est pas toujours facile, les élus essaient d'apporter une réponse la plus juste, privilégiant l'intérêt collectif à l'intérêt individuel.

Les débats au sein de la communauté de communes, dont je suis le deuxième vice-président, sont intenses et les enjeux d'envergure. Les nombreuses réunions, notamment sur le plan local d'urbanisme intercommunal, nécessitent une attention de tous les instants. L'avenir du village dépend parfois d'une obligation légale, mais aussi de sa déclinaison au niveau intercommunal. J'y suis très attentif, comme je suis attentif au devenir de notre collectivité et à sa capacité de rester maître de ses projets et de ses finances.

Il ne faudra pas rater les rendez-vous importants du développement de la fibre et de l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Des infrastructures qui nécessitent d'importants moyens financiers seront nécessaires.

Soucieux de notre environnement et des enjeux de notre éco-système, les enfants du village ont participé à la plantation de plus de 40 arbres et arbustes. Qu'ils en soient remerciés et, ainsi, sensibilisés aux enjeux de notre planète.

Une convention a été signée avec la ligue protectrice des oiseaux (LPO) pour faire bénéficier de leur connaissance notre collectivité mais aussi les enfants de notre école.

En cette fin d'année, je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes entourés de votre famille, de vos amis et de vos proches.

*Votre Maire*  
**Pascal VANSANTBERGHE**



# CONSEIL MUNICIPAL (extraits)

*Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sur le site de la commune : nuisement-sur-coole.fr*

## **Réunion du 13 mai 2019**

### **Centre de Gestion / Convention santé**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

"Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions".

Il propose l'adhésion au service santé prévention du Centre de Gestion de la Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la convention santé prévention du Centre de Gestion.

Vote à l'unanimité.

### **Projet d'aménagement du village**

Projet éolien - Quelques points :

- Nordex a racheté la partie du projet de Valorem sur Cheniers pour ne faire qu'un projet.
- Les 1500 m entre le projet et la Ferme des Longuins seront bien respectés.

Présentation du diaporama du projet :

M. Daniel PONSIGNON présente le diaporama des projets que souhaite mettre en réflexion le Conseil Municipal et qui sera projeté lors du prochain atelier de concertation du projet éolien le 16 mai 2019.

### **Information Voiries et Eclairage public**

#### **1 - Réunion de L'Association des Maires de la Marne sur les entretiens de voiries**

M. Daniel PONSIGNON fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté sur l'entretien des voiries :

- Rappels sur les chaussées.
- Les différentes étapes de vieillissement d'une route.

- La réalisation d'un diagnostic.
- La (re)connaissance du réseau.
- Les techniques d'entretien des voies communales.
- Synthèse des techniques d'entretien et budget.
- Maintenance curative et préventive.
- Courbe de vie de la voirie.

#### **2 - Présentation réunion Eclairage public /SIEM**

M. Daniel PONSIGNON rapporte la réunion du SIEM : Présentation du **projet IRVE** (Infrastructure de recharge pour véhicule électrique) piloté par le Département et la Communauté d'Agglomération de Châlons :

- Le SIEOM (Service Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères) assure le déploiement.
- Pour la CCMC, pose d'une borne à Courtisols et Pogny uniquement.
- Investissement de 12.000 à 13.000 € par borne.
- Fonctionnement : environ 80 € HT par mois.
- L'objectif de ces bornes est de proposer une recharge rapide et ponctuelle de 15 à 20 mn (RDV médical, courses super marché...).
- Déploiement 2019 - 2020.
- Marque ENSTO modèle EVC 300.

#### **3 - Eclairage public**

- Nouveau décret du 28 décembre 2018 qui régit les nouvelles normes d'éclairage : bâtiment et jardin public, église, commerce mais également l'éclairage des voiries avec nouvelles normes en matière d'espacement, de puissance, de luminosité, d'orientation des luminaires.
- Des contrôles pourront être réalisés et des mises aux normes rendues obligatoires dans certaines communes.

# Réunion du 9 septembre 2019

## Localéo

M. le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'intégrer sur le site de la Commune, une nouvelle fonction "Localéo". Elle permettra de simplifier la vie des citoyens grâce au numérique. (état-civil, copie d'acte, démarches en ligne... ).

L'achat s'effectue par la CCMC, libre à chaque commune d'y adhérer.

Cout initial pour la commune : 232,88 € HT puis redevance mensuelle : 4,31 € HT.

Vote à l'unanimité pour cette adhésion, soit 7 voix sur 7.

## Travaux / Voiries : rue des Auches Chevines

Les sondages prévus rue des Auches Chevines, afin de connaître la structure exacte du sous-sol suite aux affaissements répétés et la stagnation des eaux de pluie, ont été réalisés le 30 août dernier par la Société Eurocontrol.

Si la structure même de la chaussée semble correcte, les sondages effectués jusqu'à 5 mètres de profondeur font apparaître un sous-sol non stabilisé et contenant beaucoup de déchets.

Les analyses et interprétations des carottages seront connues sous 4 à 5 semaines environ.

Avant de prendre une décision qui dépendra des propositions techniques et du coût associé, il est envisagé de :

- Déplacer les boîtes aux lettres qui sont inaccessibles les jours de pluie.
- Visiter par caméra les liaisons entre les puisards existants.
- Curer les trois puisards sous chaussée.
- Récupérer les eaux stagnantes par pose d'un avaloir.

## Travaux / Voiries : rue Haute

M. le Maire nous fait part de difficultés rencontrées pour adducter les quatre maisons actuellement en construction au réseau de téléphonie.

## Espace Dessaulé et chemin piétonnier : demande de subvention

L'aménagement du verger, de l'arboretum et des abords ainsi que la création du chemin piétonnier et des passerelles sur la Coole prend forme.

Les montants des devis sont les suivants :

- Verger ..... 3 066,00 €
- Arboretum ..... 4 424,94 €
- Abords ..... 4 993,20 €
- Chemin et passerelles ..... 91 483,20 €

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Grand-Est pour l'ensemble du projet.

Vote à l'unanimité, soit 7 voix sur 7.

Une demande de DETR sera faite début 2020 sur le cheminement piétons.

## Accessibilité

Une relance va être faite auprès des sociétés susceptibles de réaliser l'aménagement du parvis de la mairie afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Selon propositions, délais et coûts, d'autres solutions seront examinées.

## Illiwap

L'application Illiwap, permettant à la commune de communiquer facilement et rapidement aux abonnés de ce service vers leur smartphone, donne entière satisfaction aux utilisateurs.

La commune souhaite développer ce service en activant le module qui permet aux abonnés de remonter instantanément des informations vers la mairie (incident de voirie, défaut de fonctionnement d'un équipement, ...).

Ce service d'un coût annuel de 300 € fera l'objet d'une phase de test.

Vote à l'unanimité, soit 7 voix sur 7.

## Déploiement du réseau Free Mobile

Actuellement l'opérateur Free ne dispose pas d'équipement propre à la téléphonie mobile. Il cherche cependant à s'implanter sur le territoire de la commune du fait de la fin de son contrat d'itinérance sur le réseau Orange en 2020.

Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

## PLU Ecury-sur-Cooles

La commune d'Ecury-sur-Cooles vient de terminer et d'approuver son PLU en accord avec les services de l'état. En tant que commune limitrophe, la commune de Nuisement a été sollicitée pour d'éventuelle remarque ou observation.

Aucune remarque n'a été faite concernant ce PLU.

Vote à l'unanimité, soit 7 voix sur 7.

## Bois communaux

La coupe et l'enlèvement des peupliers de la commune en bord de Coole sur la route d'Ecury sont programmés à partir du 15 septembre par la Société "Bois de l'EST".

## Réunion publique du 29 août 2019

Un compte-rendu de la réunion publique concernant l'aménagement global de la commune pour les prochaines années est fait en séance.

Le compte-rendu exhaustif est disponible sur le site de la mairie.

## Questions diverses

SYVALOM : information concernant le projet gouvernemental de consigner les bouteilles plastiques, ce qui générerait une augmentation de la collecte des ordures ménagères estimée à 9 € par habitant, du fait de l'arrêt de la valorisation de ces plastiques par le SYVALOM.

Don du sang : 14 novembre 2019 ainsi que 30 avril et 12 novembre 2020.

Point Relais La Poste : la commune est toujours en négociation avec La Poste afin d'obtenir un point relais au sein du "Relais de La Coole".

Pont Chemin de l'Issue : la commune s'interroge sur les risques éventuels de laisser passer des camions sur ce pont.

Point d'eau communal : la commune s'interroge sur l'opportunité du point d'eau, les risques liés à son utilisation et les coûts d'entretien. Ce point sera abordé à la prochaine réunion avec l'Association Foncière.

## Réunion du 14 octobre 2019

### Rétrocession/ Trottoirs rue Haute

Le PLU prévoit l'élargissement de la Rue Haute afin d'élaborer des trottoirs.

Suite aux diverses ventes de parcelles et aux nouvelles constructions implantées, M. le Maire propose la rétrocession à titre gracieux des parcelles 267-268-271-274 et 275.

Vote à l'unanimité soit 6 voix sur 6.

### Transfert domaine public

M. le Maire propose de transférer dans le domaine public la rue qui se situe entre la route d'Ecury et l'entrée du cimetière (Vorie 115 mètres).

Vote à l'unanimité soit 6 voix sur 6.

Un nom doit lui être attribué.

Après plusieurs propositions "Allée de la Dessaulle" est retenue.

Vote : 5 pour et 1 abstention.

### Electricité / Centre Culturel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer la consommation d'électricité (prises et lumières) utilisée lors de la location du Centre Culturel. A ce titre, un relevé de compteurs sera mis en place avant et après la location.

Cette mesure entrera en application pour tous les prochains contrats de location.

### Projet éolien

M. le Maire fait un compte-rendu du 3<sup>ème</sup> atelier de concertation.

Une réunion avec Nordex et le bureau de l'Association Foncière est programmée le 28 octobre.

Le prochain atelier public est fixé au mercredi 11 décembre.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la délibération du 5 février 2018 dans laquelle il est indiqué que toute construction d'éolienne doit être située à 1.500 mètres de toute habitation.

Vote à l'unanimité soit 6 voix sur 6.

### Bilan Eurocontrôle rue des Auches Chevines

M. Daniel Ponsignon fait un compte-rendu du bilan établi par Eurocontrôle sur les causes probables des dégradations de la rue des Auches Chevines.

Les solutions proposées pour résoudre ce problème ne sont pas retenues par le Conseil Municipal.

Il est décidé de prendre contact avec une entreprise afin de passer une caméra pour suivre le trajet de l'eau entre les puisards.

En attendant les résultats, l'ensemble des boîtes aux lettres seront déplacées sur un point plus haut.

### PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Suivant les prescriptions du PETR et du SCOTT, les surfaces à urbaniser sont encadrées.

Les maires des communes seront réunis par strates concernées à savoir : Courtisols, la Vallée de la Moivre et les autres villages de la CCMC.

Il conviendra de définir les critères de répartition des surfaces attribuées par catégorie.

## Questions diverses

- Candidature Eco-défi 51 : dossier déposé le 30 septembre.
- Syndicat Mixte de la Marne moyenne : mise en place des comités locaux géographiques. Chaque commune doit présenter deux personnes avant le 25 octobre. Mrs Jean-Marc Maltrait au titre de la société de pêche et Pascal Vansantberghe sont retenus.
- Paroisse Saint Eloi : notre évêque, Mgr Touvet, propose une rencontre le jeudi 14 novembre avec tous les élus municipaux qui le souhaitent à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville à 19 h.

# URBANISME

## Permis de construire

PC n° 051 409 19 R005

Construction maison individuelle  
14 bis Grande rue

## Déclarations préalables

DP n°051 409 19 R0010

Remplacement menuiseries extérieures  
5 rue de l'église

DP n°051 409 19 R0011

Aménagement des combles  
11 rue des Auches Chevines

DP n°051 409 19 R0012

Pose de velux  
11 rue des Auches Chevines

DP n°051 409 19 R0013

Extension, remplacement garage  
11 rue des Auches Chevines

## Certificats d'urbanisme

CU n°051 409 19 R0004

Le Dessus des Conges, Vente

CU n°051 409 19 R0005

E474 – Le Village  
Mise à disposition à une SCI

CU n°051 409 19 R0006

E98 - Le Village  
Achat commune cheminement piétonnier

CU n°051 409 19 R0007

E392 - Le Village  
Achat commune cheminement piétonnier

*Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
les dossiers d'urbanisme sont instruits  
par la Communauté de Communes  
de la Moivre à la Coole.*

*Les dossiers sont à remettre **en mairie**.  
Il vous sera délivré accusé de réception  
de votre demande.*



# ÉTAT CIVIL



## Naissances

*(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)*

**Léo** est né le 7 août 2019.

Il est le fils de Sabrina et Jérôme **HACQUIN**, petit frère de Maël, demeurant 10 rue des Vignes.

**Anaé** est née le 24 novembre 2019.

Elle est la fille de Caroline et Benoit **MAIGRET**, demeurant 11 rue des Vignes.

Le Petit Nuisementais leur souhaite la bienvenue dans notre village et adresse toutes ses félicitations aux heureux parents.

## Pacs - Mariage



Le 21 septembre 2019, **Jean-François MERCIER** et **Sophie BOISSOT** se sont unis par les liens du mariage.

Ils sont domiciliés 28 Grande rue et sont les nouveaux propriétaires du Relais de la Coole.

Le 14 novembre 2019, **Roger GODFRIN** et **Yvelise BEURAIN** se sont pacsés.

Ils demeurent au 41 Grande rue.

Le Petit Nuisementais adresse tous ses vœux de bonheur aux heureux époux et aux heureux pacsés.

## Décès



Monsieur **Christophe CHARLES** est né à Châlons le 29 novembre 1969.

Il habitait 13 rue des Auches Chevines depuis 12 années. Il nous a quittés le 12 septembre à 49 ans après avoir lutté plusieurs mois contre la maladie.

Le Petit Nuisement présente ses sincères condoléances à Christelle son épouse, à ses enfants, ses petits-enfants et à toute sa famille.



# FLEURISSEMENT

## LES FLEURS DE LA COMMUNE

Les massifs, vasques et jardinières fleuris ont subi les assauts des vagues de chaleur avec des températures caniculaires au plus fort de la période estivale. Toutes les fleurs n'étant pas exposées de façon identique, celles ayant profité d'un ombrage ont moins souffert.



Les arrosages fréquents de Patrick et Flavien, aux heures les moins chaudes de la journée, ont permis aux massifs et compositions de passer ce cap, et ceci en partie, grâce au stockage de l'eau de pluie.

Fleurs et plants ont retrouvé leur éclat dès que la chaleur est devenue supportable et que la pluie a fait son retour après de longues semaines d'absence.

# PLANTATION de La DESSAULE

## **Samedi 14 décembre, c'est une grande journée pour Nuisement et ses enfants !**

Le projet d'aménagement du site de "La Dessaule" a franchi une nouvelle étape avec la plantation du verger participatif et de l'arboretum.

Participatif, c'est bien le mot ! Avec plus de 25 enfants et leurs parents ainsi que quelques Nuisementais qui ont répondu à l'invitation du Conseil Municipal, à venir planter un arbre.



Symbole de vie, l'arbre donne la notion du temps, des saisons et de la patience. Il est aussi symbole de racine par sa présence sur terre depuis la nuit des temps. A l'heure où l'on combat la déforestation à outrance, planter un arbre fruitier, et encore mieux, créer un arboretum, nous redonne des repères simples au sein de la nature et de la biodiversité.



A chaque moment de sa vie, l'homme a pris l'arbre comme repère de son parcours, de ses croyances ou de ses espérances : lors d'une naissance, d'une révolution, d'un lieu de mémoire, en signe de paix, d'une croyance païenne ou d'une valeur, on a planté des arbres.

Cette action symbolique avec les enfants, se veut également être un outil pédagogique formidable que chacun aura à cœur de transmettre. Nul doute que les jeunes planteurs auront envie de suivre la croissance de "leur" arbre au fil des saisons et d'en déguster les fruits.

La météo capricieuse de ces derniers temps a fait une pause ce samedi matin, laissant au soleil de quoi ravir tous les participants. Ce fut une belle expérience appréciée de tous qui restera gravée dans la mémoire de Nuisement.



Après un chocolat chaud et des viennoiseries, chaque enfant a reçu un diplôme ainsi qu'un crayon graine. Il pourra au printemps prochain découvrir les fruits de son travail. Bravo à chacun d'eux.

Laissons maintenant faire la nature...

# TRAVAUX DANS LE VILLAGE

## Rue des Auches Chevines

### Diagnostic de voirie

Rue des Auches Chevines, dans sa partie ancienne, un diagnostic structurel a été réalisé.



En effet, même si la bande de roulement a déjà été reprise depuis sa construction en 1988, des affaissements importants réapparaissent, créant ainsi des flaques d'eau dangereuses pour la circulation.

La Sté Eurocontrôle Qualité a réalisé, fin août dernier, une série de carottages sur 6 m de profondeur afin de caractériser les matériaux présents. Des tests de pénétrométrie sur la même profondeur ont permis de mesurer la densité des matériaux extraits. Ainsi nous avons maintenant une estimation de l'épaisseur des couches meubles à décaisser pour arriver sur une structure porteuse.



Avant d'entreprendre une éventuelle reprise de cette portion de voirie, il nous faut maintenant vérifier l'évacuation des eaux pluviales. Trois puisards en milieu de chaussée assurent cette fonction, mais évacuer l'eau de pluie dans un sol déjà meuble revient à saturer une éponge déjà gorgée d'eau...

La prochaine étape va donc consister à vérifier le bon fonctionnement des puisards.

Il est à noter que les plans de construction de cette voirie prévoient l'évacuation des eaux de pluie au réseau d'assainissement de l'Avenue de la Gare, mais cela n'a jamais été réalisé...

Ce secteur, bien connu des anciens Nuisementais comme le "trou de la Gare", servait jadis de trou à ordures. Même si cette voirie est située à son extrémité, le sous-sol s'en trouve fortement altéré.

## Espace Jean-Pol DAUMONT

Décision a été prise d'étoffer l'espace Jean-Pol Daumont d'une nouvelle structure de jeux dédiée aux 3 -12 ans.

Le 10 septembre, dès réception de la structure, l'implantation a pu être réalisée par Patrick et Flavien : terrassement avec l'aide d'un agriculteur et de son matériel.



S'en sont suivis la fixation au sol par plots de béton et l'assemblage des éléments, puis quelques jours plus tard le revêtement en cailloux et la pose de bordures en bois. A peine terminé, les enfants l'essayaient déjà.



## Accès des véhicules à l'église

Profitant de la location de la mini pelle, le chemin d'accès des véhicules à l'église a été terrassé afin de rélargir le passage et refaire les deux murets de pierres sèches.

Un cailloutage a finalisé avantageusement l'aspect de cette entrée.



## Abattage des peupliers communaux



Les peupliers situés en bordure de la Coole sur la route d'Ecury étant arrivés à maturité, leur abattage a été décidé par le Conseil Municipal.

Les travaux ont été réalisés par la Coopérative "Forêts et Bois de l'Est".

La vente des grumes servira notamment au reboisement de cette parcelle à une période propice.



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU*i*)



Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été approuvé le 8 octobre dernier.

Conformément à l'article L 131-4 du code de l'urbanisme, notre plan local d'urbanisme (PLU) doit être mis en conformité dans les 3 ans. Ce schéma vise à utiliser moins et mieux les ressources foncières en priorisant le renouvellement urbain et la densification pour développer l'habitat et maîtriser les extensions urbaines.

Ainsi, les surfaces dédiées à l'enveloppe globale de consommation de l'espace pour l'habitat a été évaluée à 4,5 hectares pour les communes de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC) de notre strate, à savoir Breuvery-sur-Coole, Cernon, Coupetz, Coupéville, Dampierre-sur-Moivre, Faux-Vésigneul, Francheville, Le Fresne, Marson, Moivre, Nuisement-sur-Coole, Poix, Saint-Jean-sur-Moivre, Saint-Quentin-sur-Coole et Somme-Vesle.

**La répartition entre communes de cette surface fait actuellement l'objet d'un débat important au sein de la CCMC.**

En effet, l'enjeu est de taille pour pouvoir répondre aux futures demandes de permis de construire et permettre un développement harmonieux et maîtrisé du village. Une première proposition nous verrait attribuer une surface de 5770 m<sup>2</sup> sur 12 ans, soit 481 m<sup>2</sup> annuel !!!

Mais cela entraîne aussi la maîtrise de la consommation foncière pour des villages en révision de leur document d'urbanisme afin de répondre aux obligations du SCOT et, ainsi, respecter la répartition entre communes de la même strate. En effet, une surconsommation de surface d'une commune viendrait inévitablement au détriment des autres.

Nous serons très vigilants sur les règles qui seront établies au sein de notre communauté de communes, conscients de l'intérêt collectif mais aussi et surtout de celui de notre village.



# PROJET ÉOLIEN



Les démarches de concertation se poursuivent. Vous pouvez en suivre les comptes-rendus sur le site de la commune. Le Conseil Municipal a rappelé à plusieurs reprises les engagements pris par la société Nordex, à savoir le démantèlement complet à la fin de l'exploitation et le respect d'une distance d'implantation de 1500 mètres de toute habitation.

M. le Maire a participé le 26 septembre à une réunion organisée par les services de l'Etat pour la présentation du projet devant le pôle technique des énergies renouvelables. Il a de nouveau rappelé ces engagements. La DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement) a présenté ses remarques sur l'aspect environnemental du projet notamment sur la présence de la faune et ses conséquences.

Le projet concernera l'implantation de 8 éoliennes sur notre commune, ce projet étant également implanté sur Cheniers et Soudron. Nous pouvons, à partir des données techniques (8 éoliennes N149 de 4,5 MW), évaluer les retombées économiques prévisibles pour notre commune :

- IFER (Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) : 82 000 € annuel.
- Loyer postes de livraison/raccordement : 53 334 € annuel.
- Loyer annuel éolienne sur le terrain communal : 10 800 € annuel.
- Total annuel : 146 134 €, soit près de la moitié de notre budget annuel actuel.

**Mais attention**, cette somme (IFER) reviendrait actuellement à la commune parce que la Communauté de Communes est à ce jour en fiscalité additionnelle. Si nous passions en fiscalité unique, dans le cadre d'une nouvelle réforme imposée par l'Etat, nous ne serions plus bénéficiaires de la partie IFER.

Il s'agira donc d'être très prudent sur l'utilisation de ces fonds et de ne pas les considérer comme un acquis à long terme.

Les retombées pour les propriétaires et exploitants directement concernés s'élèveraient à environ 150 000 € annuellement.

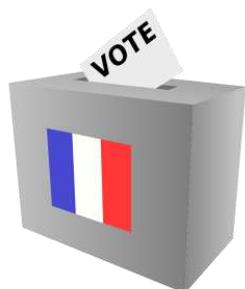
Les mesures compensatoires, imposées par la loi à la société Nordex, s'élèveraient à 360 000 € en une seule fois. Ces mesures visent à préserver l'environnement, et concerne donc un projet de territoire.

La réunion qui s'est déroulée le 28 novembre a permis aux différents acteurs dont vous, habitants de notre commune, de comprendre les enjeux écologiques de ces mesures et prévoir de façon non exhaustive ce qui pouvait être réalisé. L'accompagnement financier n'interviendra pas avant 2022.

Rien n'est figé, et les discussions sont ouvertes.



# INFOS... INFOS... INFOS...



## Nouvelle fonctionnalité

Notre commune vient d'ajouter une nouvelle fonctionnalité à l'application Illiwap.

Vous pouvez ainsi devenir acteur de la sécurité et de l'environnement de notre village. En effet vous avez la possibilité, dès à présent, de signaler des travaux à effectuer, des dégradations constatées, et bien d'autres choses utiles.

Pour cela il vous suffit :

- d'aller sur l'application,
- de cliquer en bas de la page sur l'icône "signalement", puis de choisir notre commune si vous suivez plusieurs communes,
- de sélectionner la catégorie correspondant à votre signalement,
- de vous géolocaliser pour nous permettre de connaître l'endroit où intervenir, et enfin d'ajouter une photo,
- le cas échéant, laisser un commentaire descriptif de ce que vous avez constaté.

Si vous laissez vos coordonnées, cela nous permettra de vous informer des suites qui ont été données à votre signalement. Ce message sera transmis au maire, à un adjoint et en mairie.

## Elections Municipales 2020

### Un préalable indispensable

Pour pouvoir voter lors des municipales 2020, il est indispensable que vous soyez inscrits sur la liste électorale de la commune.

Pour les jeunes de 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique. En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

### **Il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales.**

Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020, il faut **s'inscrire** au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin. S'agissant des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, **la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.**

### Comment s'inscrire

Vous devez utiliser le télé-service de demande d'inscription sur les listes électorales ([demarches.interieur.gouv.fr](http://demarches.interieur.gouv.fr)) et joindre la version numérisée des documents suivants : justificatif de domicile et justificatif d'identité.

Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie, en produisant les mêmes justificatifs.

Collecte et Tri



SYMSEM

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est consultable sur le site du SYMSEM

[www.symsem.fr](http://www.symsem.fr)

# INFOS... INFOS... INFOS...

## Visite pastorale

Monseigneur Touvet, évêque de Châlons en Champagne, avait convié les maires du ressort de la paroisse Saint-Eloi à une rencontre lors de sa visite pastorale.

Réunis dans la salle des fêtes de Vitry-la-Ville le 24 octobre, nous avons pu échanger longuement avec lui sur les questions concernant l'entretien des églises et les règles qui régissent la mise à disposition par les communes depuis la loi de 1905, date de séparation de l'église et de l'Etat.



Dans une ambiance très chaleureuse, mais très sérieuse, les questions et réponses ont été échangées.



## Eclairage public

Plusieurs d'entre vous nous ont signalé des problèmes d'éclairage public allée des Tilleuls. Nous avons bien pris note de cette observation, le délai de remplacement était dû à la réception des pièces de rechange.

Notre commune est éclairée toute la nuit pour des raisons de sécurité. Cette décision est aussi un engagement envers l'ADEME qui nous avait subventionné le remplacement des ampoules au sodium par des leds moins énergivores. L'éclairage nocturne va devenir obligatoire dans toutes les communes.



## Commune nature

Labellisé commune nature par la Région Grand-Est, notre village vient à nouveau d'être distingué par le département pour notre projet de verger participatif, d'arborétum et de déplacements doux, lors de l'assemblée générale des maires de la Marne le 9/11/2019 au Capitole de Châlons-en-Champagne. Une dotation de 700 € nous a été attribuée.



Désherbage thermique



## Arrivée de la fibre optique

Les travaux de préparation continuent. Vous avez dû remarquer des opérateurs qui procédaient au tirage de fil sur le village. Cette opération consiste également à vérifier si toutes les canalisations sont en capacité de recevoir des équipements supplémentaires et si elles ne sont pas obstruées.

Un SRO (Sous Répartiteur Optique) sera installé sur notre village.

Les dates de fin d'équipement du réseau sont dépendantes de plusieurs critères. Nous pouvons espérer que les premiers raccordements se fassent en 2021.

# INFOS... INFOS... INFOS...

## Un village connecté

Même si tout n'est pas encore parfait, tout un chacun peut profiter de services en ligne de notre commune : site Internet, Illiwap, démarches en ligne Localéo, autant de services pour faciliter la transmission d'informations et faire des démarches administratives depuis chez soi.

Les visiteurs et promeneurs peuvent également tout connaître sur notre village en utilisant les flashs codes situés Espace Jean-Pol Daumont, au Centre Culturel et sur le panneau d'affichage de la commune. D'un simple geste, ils accèdent au site Internet et à l'application Illiwap.



Les vœux de la commune auront lieu

**le samedi 18 janvier 2020**

**à 18 h**

**au Centre Culturel**

**Vous êtes toutes et tous, dès à présent,  
cordialement invités.**



## Chiens, chats perdus ou trouvés



De plus en plus de chiens ou chats sont trouvés errants sur la commune. Nous avons signé une convention avec le refuge de Fagnières pour accueillir les animaux en cas de besoin. Notre maire s'est équipé du lecteur de puce implantée sur les animaux aux fins d'identification. N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin au 06 37 15 67 37.



## Prévenir Alerter Secourir

Notre commune est équipée depuis plusieurs années d'un défibrillateur. Il est situé au Centre Culturel et est accessible à tout moment. Les bons gestes appliqués rapidement peuvent sauver une vie. Des personnes du village ont été formées à son utilisation. D'autres sont inscrites sur l'application SAUV life en liaison avec le SAMU. Si vous avez suivi la formation à l'utilisation du défibrillateur, n'hésitez pas à la télécharger.

## Don du sang

Lors de la collecte de sang du jeudi 14 novembre au Centre Culturel de Nuisement, un record de participation a été battu sur ce site avec 42 donneurs.

**La prochaine collecte aura lieu  
le jeudi 30 avril 2020**

# - *NUISEMENT d'Autrefois* -

## Les élections municipales dans l'histoire

En mars 2020, nous allons élire un nouveau Conseil Municipal. Il sera en charge d'administrer notre commune et de la représenter auprès des autres instances administratives. Il en est ainsi depuis plus de mille ans. La notion de **commune** existe en France depuis le XI<sup>ème</sup> siècle et le "**maire**" fait son apparition dès le XII<sup>ème</sup> siècle.

Mais depuis sa création, son mode d'élection a été modifié à maintes reprises selon les régimes politiques, la centralisation ou non du pouvoir, les guerres ou révolutions, ou tout simplement l'évolution de la démocratie. Chaque régime en place cherchant à "canaliser" les suffrages et les pouvoirs décentralisés. Il modifie alors le droit de vote, l'éligibilité et la durée des mandats.

Au début, l'objectif est de gérer les espaces "communs" et les chemins sous l'œil vigilant des seigneurs locaux. Puis les bourgeois du moyen-âge cherchent à s'émanciper et pourvoir à l'intérêt général : sécurité, justice, droit commercial, perception des taxes, ...

Pendant la période trouble de la Révolution, les maires deviennent des "Agents municipaux". Elus uniquement par des citoyens "actifs" payant dans la commune une contribution au moins égale à 3 journées de travail. C'est le **scrutin censitaire**. Démocratique certes, mais pas vraiment accessible à l'ensemble du peuple...

Et que dire des règles d'éligibilité de l'époque ? : contributions égales ou supérieures à 10 jours de travail.

Ou comment orienter la détention du pouvoir ... ? Ces règles existeront jusqu'en 1848 et la proclamation du suffrage universel.

Reviement de situation en 1799 où les maires des petites communes sont "nommés" par les préfets ou par le premier consul (Napoléon Bonaparte) pour celles de plus de 5 000 habitants. Ceci permettait de mieux contrôler leurs engagements... Pratiques qui reviendront également sous Louis XVIII et même en 1940 sous le gouvernement de Vichy pour les villes de plus de 2 000 habitants...

Mais depuis l'avènement de la III<sup>ème</sup> république en 1871, on peut dire que la démocratie va dans le bon sens : suffrage universel direct, abaissement du droit de vote à 18 ans depuis 1974, droit de vote des résidents européens en 2001 et fort heureusement le droit de vote et l'éligibilité des femmes, mais seulement depuis 1944 ...

Nuisement a bien sûr suivi les mêmes évolutions dans l'élection de ses représentants et nous avons relevé quelques points dans nos archives locales.

**En 1848**, il y a 33 électeurs municipaux censitaires sur 174 habitants. Le montant de leur contribution à la commune s'échelonne de 29,42 francs à 187,79 francs. Soit de 96 à 614 euros environ. Mais peut-on comparer ?

**Depuis 1878**, il y a eu 28 élections municipales dans la commune. 86 Nuisementais ont siégé au conseil et seulement 9 maires ont assuré cette fonction en 141 ans.

**En 1901**, la liste d'émargement était signée par le président du bureau et non le votant... Tous ne savaient pas signer certes, mais alors où est le contrôle... ?

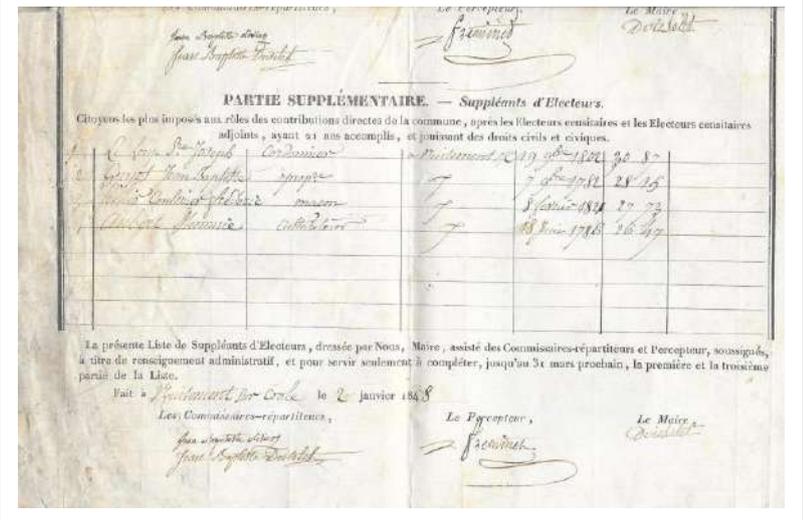
Seulement 13 femmes ont brigué un mandat. La première fut Olga Charlier le 13 mai 1945. Elle avait refusé la "nomination d'office" par le préfet en 1944 :

*« Je ne désire pas siéger au sein de l'assemblée communale sans avoir été élue par les habitants ».*

**Depuis 2014**, les candidats doivent se déclarer volontaire en préfecture. Cela évite la dispersion des votes dont certains faisaient un jeu. Ainsi en 1989, 56 Nuisementais et Nuisementaises obtenaient des voix...



**EXTRAIT DE LA LISTE DES ELECTEURS COMMUNAUX DE L'ANNEE 1841**  
(Première et dernière pages)



**COMMUNE**  
de Nuisement-sur-Cole

NOTA. Si ce cadre est insuffisant, surtout pour la première partie, on peut y suppléer avec une feuille intercalaire.

Inseri e dans l'ordre décroissant de leurs contributions, les citoyens les plus imposés aux rôles des contributions directes de la commune, âgés de vingt-un ans accomplis et jouissant des droits civiques, jusqu'à concurrence du nombre légal indiqué ci-contre.

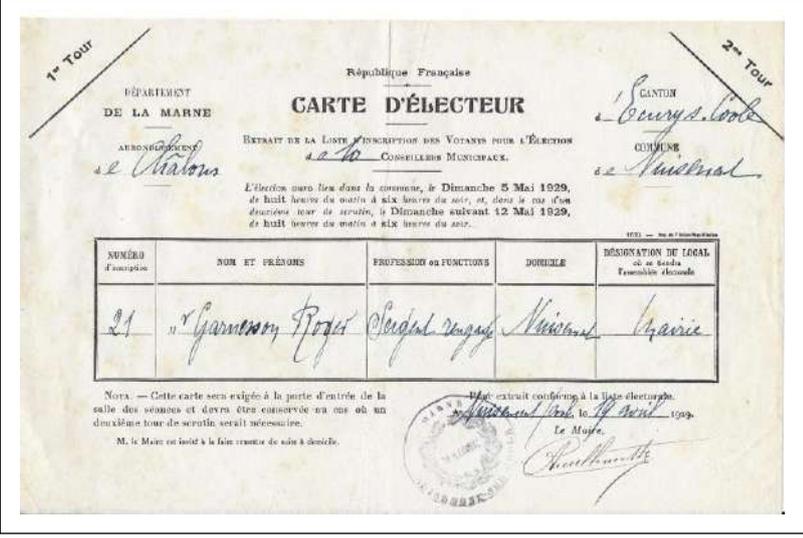
Le nombre des électeurs censitaires ne pourra être moindre de trente, sauf le cas où il ne se trouverait pas un nombre suffisant de citoyens payant une contribution personnelle.

Si le nombre des électeurs censitaires proportionnel à la population était moindre de trente, il faudrait le compléter en appelant dans l'ordre décroissant de leurs contributions :

- 1° Les électeurs adjoints qualifiés ( article 11, n.o 2 de la loi précitée ) ;
- 2° Et les électeurs censitaires adjoints, ou électeurs complémentaires.

Cette liste sera arrêtée du 1<sup>er</sup> au 8 janvier, publiée et affichée le 8 du même mois; rectifiée par le Maire, en commission municipale, du 8 janvier au 16 février suivant; l'appel des décisions du Maire sera porté devant le Préfet jusqu'au premier mars. La clôture de la liste aura lieu le 31 dudit mois de mars.

**CARTE D'ELECTEUR DE L'ANNEE 1912**  
(Dimensions réelles : 25 cm x 16 cm)



# FESTIVITÉS et CÉRÉMONIES



14 juillet 2019



C'est par une belle journée ensoleillée que se sont déroulées les festivités du 14 juillet. Après le traditionnel discours de M. le Maire (extraits reproduits ci-après), chacun a pu apprécier le buffet apéritif, particulièrement travaillé cette année, composé par les bénévoles de notre village.



Après le repas pris en commun, chacun a pu se diriger vers son activité choisie : pétanque, mölkky, structure gonflable ou simplement échanger autour d'une table.



Très bonne journée passée dans une excellente ambiance. Ce genre de manifestation est propice pour mieux se connaître entre Nuisementais, anciens et nouveaux habitants.



## Extraits du discours de M. le Maire



Mesdames, Messieurs,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Chers amis,

*Je vous remercie de votre présence aujourd'hui, présence qui traduit l'intérêt que vous portez à votre commune. Même si vous ne vous en apercevez pas, les enjeux pour notre avenir indépendant sont de taille. En effet, les lois, qui s'écrivent au grès de nos législateurs, nous enlèvent de plus en plus de prérogatives et de moyens. Il devient vital pour nous de nous protéger de toute hégémonie.*

*Nous avons évoqué dans cette salle le 19 février, lors de notre grand débat voulu par notre président, un certain nombre de pistes pour réduire les inégalités, trouver les ressources pour préserver notre environnement ou encore redonner des pouvoirs de proximité. Les déclarations politiques de nos députés sénateurs et même ministres montrent que même dans nos villages nous savons analyser les causes et proposer les solutions.*

*Nous nous sentons de plus en plus abandonnés par l'Etat central, et devons faire face à des situations de plus en plus complexes en étant démunis de pouvoirs. Notre responsabilité est de plus en plus grande pourtant.*

*Malgré tout, nous travaillons au quotidien pour :*

- Préserver l'environnement de notre territoire.
- Attirer des services de proximité.
- Travailler sur la sécurité et le bien être.

*Nous avons réussi cette année encore à ne pas augmenter la pression fiscale locale et ce après une baisse en 2018 de 12 % de vos taxes locales.*

*Si la communauté de communes de la Moivre à la Coole et la région Grand-Est mettent en place les moyens pour le développement de la fibre sur notre village (prévue entre août 2020 et août 2021), il nous revient de préparer nos infrastructures pour assurer cette arrivée dans les meilleures conditions, mais aussi assurer sa pérennité.*

*C'est donc une réflexion globale du développement de notre village qui a été menée par vos élus. Cette réflexion n'est pas figée, mais ouverte à vos observations et propositions lors du débat public qui se tiendra ici le 29 août prochain. Nous sommes d'ores et déjà à la recherche de toutes les subventions possibles ; un dossier vient d'ailleurs d'être déposé auprès de la région Grand-Est. Les retombées des mesures d'accompagnement proposées dans le cadre du projet éolien pourraient financer une petite partie de ces prévisions.*

*Nous accueillons avec plaisir les nouveaux propriétaires du Relais de la Coole. Si les services proposés sont déjà très intéressants pour nous, nous avons travaillé, eux et nous, pour obtenir un point relais de la Poste. Malgré les déclarations pompeuses de la Poste dans ses journaux de propagande, le constat est que ce n'est pas gagné du tout à ce jour.*

*De même, la vente du quotidien l'Union semble également être très compliquée à mettre en place.*

*Il est toujours plus facile d'enlever un service public que de le remettre en place, quand bien même celui-ci serait assuré par une personne privée.*

*Je reviens à nouveau sur la collecte par le Symsem des ordures ménagères et sacs jaunes. Si les conditions de collecte et tarification ne sont pas de notre autorité, il convient de rappeler que vos containers et sacs jaunes doivent être sortis la veille au soir et ramassés dès la collecte effectuée. Nous travaillons sur l'aspect accueillant de notre commune, merci de nous y aider.*

*Enfin et pour en terminer, je voudrais vous dire combien je porte d'importance aux rapports entre citoyens et administrés. Des décisions difficiles sont parfois à prendre. Je sais les prendre et les expliquer. Soyez assurés qu'elles sont toujours prises dans l'intérêt collectif, soit par application de la loi ou des règlements, soit après réflexions menées au sein de votre Conseil Municipal.*

*Je vous remercie de votre attention et vous invite à poursuivre autour du verre de l'amitié.*



## Commémoration du 11 novembre

Un rayon de soleil s'est invité le temps de la manifestation qui s'est déroulée au Monument aux Morts situé dans le cimetière à côté de la mairie.

Une cocarde tricolore a été offerte à toutes les personnes présentes.

Après le discours poignant de M. le Maire, les enfants ont rendu hommage aux victimes des deux guerres en énonçant les noms des villageois tombés sur les champs de bataille.



Ensuite ils ont déposé la gerbe bleu-blanc-rouge au Monument aux Morts.



La Marseillaise a été chantée par tous.

Nous pouvons être fiers de voir que les enfants de notre village ont l'envie de poursuivre notre devoir de mémoire. Nous les encourageons à continuer.

La cérémonie s'est prolongée dans la salle de la mairie par un moment de convivialité.

# News des Associations



## ADMR COOLE-SOUDE-MARNE

L'ADMR (1er réseau de services à la personne) représente 4 pôles d'activité :

- Enfance et Parentalité
- Services et soins aux Séniors
- Accompagnement du Handicap
- Entretien de la Maison

Pourquoi choisir l'ADMR ? 6 bonnes raisons :

- La proximité
- La qualité de service
- La dimension humaine
- Une offre globale
- L'expérience
- Toujours une solution

Comme l'an dernier, les remplacements des salariées en congés durant cet été, ont, encore une fois, été un vrai casse-tête pour la Présidente et la secrétaire qui ont dû gérer et assurer la continuité de service de notre Association. C'est très compliqué de trouver quelqu'un qui veuille bien travailler pendant la période estivale !

Du 16 au 22 septembre, des sacs à pain aux couleurs de l'ADMR ont été distribués gratuitement dans les boulangeries des alentours. Ce support permet une communication quotidienne et efficace qui, par sa présence sur les tables, capte l'attention de tous.

Les calendriers 2020 sont en vente dans nos villages. Les fleurs sont prévues, comme d'habitude, pour Mars prochain. Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles qui se présenteront chez vous.

La journée des Associations, séminaire annuel, a eu lieu le 19 novembre à Chouilly et avait pour thème :

"ADMR, Ambassadeur De Mon Recrutement :  
PAR TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT"



L'intervenante, Catherine Baudoin, très intéressante, nous a donné quelques pistes pour essayer de résoudre ce gros problème qu'est le recrutement ! Mais elle n'a pas de baguette magique...



120 personnes assistaient à cette conférence appréciée par tous les participants.

Deux Associations rejoignent le réseau ADMR au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : il s'agit de la résidence "Le parc de DAMERY" et le Centre de Soins Infirmiers de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Nous les avons accueillies à l'occasion de cette journée.

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'association ADMR Coole Soude Marne vous présente, pour vous et vos proches, ses vœux les meilleurs et une belle année 2020 !

Pour tout renseignement concernant une éventuelle intervention, n'hésitez pas à contacter Sandra, à la maison des services à Cernon, au 03.26.67.65.88.

*Martine LACOURT*

# L'ACPEI

*La ferme éducative du foyer Jean Pierre Burnay se situe au 13 rue du Moulin à Nuisement sur Coole. Elle a pour rôle d'accueillir, en journée, les groupes d'adultes avec autisme provenant du Foyer d'Accueil Médicalisé à Fagnières.*

*Elle est structurée et aménagée afin que nos résidents puissent comprendre les consignes visuelles (utilisation de photos/cartes et objets de communication) et pouvoir ainsi assurer le fonctionnement de la ferme, tels que : la distribution de l'alimentation aux animaux, l'entretien des boxes, ainsi que l'approche animale en fonction de leurs centres d'intérêts et tolérances.*

*Le site compte, aujourd'hui, une jument de Trait Ardennais (Naturelle), un poney Fjord (Opium), un âne du Cotentin (Gamin), deux cochons vietnamiens (Fifille et Lulu), trois lapins (Pepette, Perle et Jack), cinq chèvres et un dindon royal (Le Glaude), douze poules pondeuses, un coq (Patrick) et un canard (Tonio) ainsi que deux couples de perruches ondulées.*

*Des travaux d'aménagements ont débuté cet été afin d'améliorer leur confort et seront poursuivis l'année prochaine pour permettre l'accessibilité des boxes aux personnes avec handicap.*

*Nos animaux sont friands de fruits et légumes (pommes, carottes...) pensez à eux avant de jeter 😊*

*Nous organisons, tous les après-midi du lundi au jeudi, le ramassage de verre dans les rues du village. Cette activité est appréciée par nos adultes du fait de l'utilisation de la carriole tractée par Opium. Elle nous permet également des moments d'échanges avec les habitants lors de nos tournées.*

*Nous remercions, par cette occasion, toutes les personnes participant à ce projet et invitons les autres villageois à déposer leurs verres devant chez eux, même en petite quantité, cela pour éviter la déception de certains de nos résidents.*

*Ci-dessous les différents parcours proposés :*

<b>JOUR DE COLLECTE</b>	<b>RUE</b>
Lundi	Grande Rue
Mardi	Rue Maria Galland / 3, Grande Rue Rue des Auches Chevines 3, avenue de la Gare
Mercredi	Allée du Château / Rue de l'Eglise
Jeudi	Rue Haute / Rue des Vignes

*Nous vous rappelons que la collecte s'effectue toute l'année, entre 15h et 16h, sauf les jours fériés, les vacances d'été (juillet/août) et les vacances de Noël.*

*Veillez nous excuser de ne pas ramasser le verre cassé ou mal rincé car nos résidents ne peuvent le manipuler.*

*Merci de votre compréhension et à bientôt dans les rues de notre village.*

**Les adultes et le personnel  
du Foyer Jean-Pierre Burnay**



Avec la rentrée des classes, les activités de l'association ont repris.

**L'activité FUTSAL de loisir** se déroule chaque mardi soir de 18 h à 20 h pour les ados et les adultes. Le mercredi de 14 h à 15 h pour les plus jeunes.

Vous voulez nous rejoindre, venez au gymnase de Nuisement à 18h le mardi ou à 14h le mercredi pour les plus jeunes. Pascal vous accueillera avec plaisir.

**La marche** a repris tous les mardis matins, quel que soit le temps, pour une boucle d'environ 6 à 8 km.

**La gym pour tous :**

- Le jeudi de 18h à 19h pour un cours tonique et rythmé.
- Le vendredi de 9h45 à 10h45 réservé à un cours de gym douce.

Trouvez votre rythme et venez nous rejoindre au Centre Culturel de Nuisement.

Alice vous donnera l'envie de bouger.

**Le club joie de vivre** a lieu un jeudi sur deux.

Une trentaine de personnes participent aux après-midis jeux, sorties, goûters et autres activités.

Des sorties ont été organisées par petits groupes afin que les personnes mobiles accompagnent les personnes dépendantes. Le but est de resocialiser les seniors, créer du lien social, passer des moments agréables autour d'une activité. Et de plus découvrir ou redécouvrir la richesse du patrimoine de notre territoire.

Ce projet (soutenu par notre fédération) nommé "JOURS PART'AGES" a permis :

- de faire une croisière déjeuner commentée sur la Meuse le 30 septembre,
- la visite (avec dégustation) de la biscuiterie Fossier à Reims, suivi d'un déjeuner au restaurant « La Galinette ».

Un 3<sup>e</sup> rendez-vous est déjà prévu en janvier 2020.

Pour sa 9<sup>e</sup> édition la **randonnée nocturne** et son repas a connu un vif succès au Centre Culturel de Nuisement. Un peu plus de 110 personnes ont répondu présentes, 90 sont restés pour manger et participer à la tombola (*photo en fin d'article*).

**Fin octobre**, Monique a été dépositaire de **fleurs d'automne** fournies par la Ferme Saint Antoine. Encore une fois ce service a été très apprécié par beaucoup de personnes.



**Samedi 30 novembre, elles sont remontées sur les planches !!!** Didier Noël leur a écrit une pièce juste pour elles et lui. Presque 100 personnes ont participé à cette magnifique soirée.

En première partie : "Georges", un casting se déroule dans le village afin de trouver des figurants pour le film de Georges C.

Que de quiproquos !!!

Après l'entracte, "Y a personne" a été joué par Didier, Annie et Magalie. Pendant un peu plus d'une heure, la langue française a été à l'honneur avec jeux de mots et humour.

La soirée s'est clôturée autour d'un cocktail et des petits fours fabriqués par les membres de l'association.



**Samedi 07 décembre, le spectacle de Noël** pour tous a eu lieu au Centre Culturel de Nuisement. Comme les années précédentes, Il a été organisé en collaboration avec l'association Familles Rurales d'Ecury.



Le Père Noël n'a pas oublié d'apporter des friandises. Puis un goûter a été partagé.

Une fin d'année bien remplie, un grand merci à tous les membres du conseil d'administration et bénévoles toujours prêts à nous aider.

L'Association des 5 villages de la Coole vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Date à retenir :

L'Assemblée Générale : mardi 11 février 2020 à la salle des fêtes de CERNON.



*Les participants de la 9<sup>e</sup> randonnée nocturne du 6 octobre 2019*



## **Association de Territoire d'à Coola**

### **Mercredis**

- Participation au **spectacle de rues des FURIES** à Châlons-en-Champagne. Les plus grands ont pu y aller à vélo à travers champs et bois !!!
- Après-midi : **Piscine** à Aqua-cités de Fagnières. Toujours à vélo pour les plus grands.
- Le 27 novembre : Participation au **Festival Charabia à la Cartonnerie** de Reims, journée réservée aux enfants.

A chaque mercredi, son activité !!!



## Vacances d'automne

**Journée au Der** et participation à la semaine de la grue organisée par la LPO : observation des oiseaux avec des longues vues, balade le long de la digue, visionnage de films...

Une Nuitée a été organisée dans les infrastructures de l'UFOLEP à Giffaumont pour les plus grands afin d'observer l'envol des grues au soleil levant.

**Une BOUM d'Halloween** a été organisé pour les plus grands le jeudi de 19h à 22h, musique, jeux autour d'un buffet avec la participation des membres de l'association.

## Eté 2019

**Camp au Lac du Der** : 5 nuitées sous tente + activités diverses pour les 9-14ans sous la responsabilité de 3 animateurs.



Sur les 2 sites : Ecury et Faux-Vésigneul

**Concert Rock** pour enfants en plein air à CHALONS, dans le cadre du festival des musiques d'ici et d'ailleurs.

**Passage du Tour de France** à Pogny pour les plus grands du site de Faux-Vésigneul.

**Journée plage et baignade** au Lac du Der à la presqu'île de Larzicourt.

**Spectacle et fête de centre** à Faux-Vésigneul.

Initiation à la **Voltige Equestre** à l'école de cirque de Muizon.

**Nuitée chez l'habitant** + Châlons plage à vélo pour les plus grands d'Ecury et Faux-Vésigneul.

## Projet radio

En partenariat avec la radio associative de Reims "Radio Primitive", plusieurs jeunes de la vallée de la Coole ont réalisé, sur deux samedis, l'enregistrement d'un projet radio, intitulé "ils sont cools sur la Coole"

## Nous contacter

Le site : [www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola](http://www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola)  
Vous y trouvez les dossiers d'inscriptions et autres informations.

Par email : [acoola@laposte.net](mailto:acoola@laposte.net)

Par téléphone au 07 87 67 47 35 ou 03 26 67 97 96 (pendant le centre uniquement).

Merci de laisser votre message. Le directeur, Ludovic REMY, en prendra connaissance au plus tard le lundi soir pour les inscriptions du mercredi suivant.

---

# RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Notre association poursuit son activité dans la bonne humeur et la détente.

Durant les vacances de la Toussaint, nous avons organisé un après-midi de :

- Lecture de contes et d'histoires
- Coloriages et dessins
- Jeux de société
- Baby-foot
- Tennis de table

Chacun y a trouvé son bonheur en fonction de son âge ou de ses aspirations. Un goûter "crêpes" a clôturé cet après-midi de distractions.

Depuis septembre 2019, une nouvelle session d'anglais a redémarré. 17 élèves, répartis en 3 groupes, suivent les cours de Karen avec plaisir et assiduité.

De nouveaux livres ont été achetés, plus particulièrement pour les enfants qui commencent à lire, ainsi que des romans pour adultes.

Nous vous rappelons les jours et horaires de nos permanences :

### 1<sup>er</sup> mercredi du mois

de 14 h 30 à 18 h 00

### 2<sup>e</sup> mercredi du mois

de 17 h 30 à 18 h 30

### 3<sup>e</sup> samedi du mois

de 10 h 00 à 11 h 30



*Bonne lecture à toutes et tous !*

# LE RÉGAL DES PAPILLES

## PETITS SABLÉS VITRAUX

### Ingrédients

- 200 gr de farine
- 125 gr de beurre
- 60 gr de sucre fin
- 60 gr de cassonade
- 125 gr de poudre de noisettes (ou d'amandes)
- 1 gros œuf
- Parfum à votre choix : vanille, cannelle ...
- 1 paquet de bonbons translucides multicolores.

### Préparation

- Crémer le beurre avec les sucres jusqu'à obtenir un mélange homogène.
- Ajouter l'œuf et progressivement le mélange poudre de noisettes (ou amandes), farine et parfum. Former une boule et la mettre au repos 1 h au réfrigérateur.
- Trier les bonbons par couleur, les mettre dans des sachets en plastique et les réduire en poudre avec un marteau. On peut aussi les mixer. On obtient des poudres de couleurs différentes.
- Préchauffer le four à 180°C chaleur tournante.
- Abaisser la pâte sur 1/2 cm d'épaisseur maximum.
- Découper des formes (sapins, étoiles, cœurs ...) à l'aide d'un emporte-pièce. Vider le centre à l'aide d'un emporte-pièce plus petit.
- Mettre une feuille de papier sulfurisé sur une plaque à four et y déposer chaque sablé. Pour les suspendre dans le sapin de Noël, faire un petit trou avec une allumette ou une paille.
- Déposer une bonne couche de poudre de bonbon coloré dans la partie évidée de chaque sablé.

### Cuisson

- Cuire au four à 180°C chaleur tournante pendant 10 mn.
- Puis les sortir du four et attendre 5 mn avant de les soulever délicatement. Utiliser une spatule que vous passerez sous chaque sablé.
- Laisser refroidir sur une grille.
- Insérer un ruban pour les suspendre.

### Remarques

- Variez les formes et les couleurs pour décorer votre arbre de Noël.
- On peut les saupoudrer légèrement de sucre glace sur le pourtour.



## BONHOMMES DE PAIN D'ÉPICES

### Ingrédients pour la pâte

- 350 gr de farine
- 4 cuillères à café (10 gr) de levure
- 170 gr de cassonade
- 2 cuillères à café d'épices à pain d'épices (ou cannelle, anis vert, gingembre)
- 100 gr de beurre mou
- 1 œuf
- 100 gr de miel liquide doux

### Ingrédients pour le glaçage

- 1 blanc d'œuf
- 200 gr de sucre glace

### Réalisation

1. Préchauffer le four à 160°C.
2. Mélanger les ingrédients secs. Ajouter le beurre et travailler la pâte jusqu'à ce qu'elle soit sableuse (on peut utiliser un robot).
3. Incorporer l'œuf et le miel. Travailler jusqu'à ce que la pâte forme une boule.
4. Étaler la pâte au rouleau sur une planche farinée. Confectionner les bonhommes à l'aide d'un emporte-pièce ou à la main en découpant la pâte autour d'un carton en forme de bonhomme. Déposer les biscuits sur la plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé.
5. Cuire 7 à 10 mn environ (les biscuits doivent commencer à dorer).
6. Laisser refroidir sur la plaque pendant quelques minutes.
7. Pendant ce temps, préparer le glaçage en ajoutant progressivement le sucre glace au blanc d'œuf jusqu'à obtenir un glaçage bien compact. Pour les décors colorés, prélever quelques cuillères du glaçage de base et ajouter une goutte de colorant alimentaire pour chaque couleur utilisée.
8. Former des petits cornets avec du papier sulfurisé qui serviront de poche à douille pour décorer les bonhommes. Dessiner les yeux, le nez, un grand sourire et les boutons.
9. On peut aussi confectionner de petits sujets : sapins, étoiles, cœurs ...

**Merci de votre attention.**

**Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.**

**Toute l'équipe du comité de rédaction,  
Claudine Brülhart, Béatrice Desvoy-Joppe,  
Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon,  
Daniel Ponsignon et Pascal Vansantberghe,**

**vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année  
et vous donne rendez-vous**

**le samedi 18 janvier 2020 à 18 heures au Centre Culturel**

